

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

A l'ouverture de la séance :

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de présents : 27
 Nombre de procurations : 3
 Nombre de votants : 30

Etaients présents : Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLLOT/ Eric FLUCHON, Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ Alain SCHMITT/ Yannick ARRAGON/ Jean-Marc MICHEL, Danielle PONSOT, Chantal TORCK Françoise VILMONT / Annie JOBELIN/ Denise CHANEY/ Marc SCHMIEDER/ Michel JEANDOT/ Christian LOICHET/ Laurence PEGUILLET, Pierre THIEBAUT/ Gilbert BONGAIN /Etienne CORDIER, Josèphe ELOUARD-MOREAU/ Alexandre CROT, Jacques LANGEL/ Bernard PUSSET, Jean-Pierre LOLLIOT/ Jean-Marie GAIRE/ Jean-Noël GARNIER.

Procuration : Lionel LEVEQUE a donné procuration à Gilbert BONGAIN
 Robert MICHAUD a donné procuration à Bernard PUSSET
 Christian PETITJEAN a donné procuration à Alexandre CROT

Absents excusés : Nicolas LEFEVRE/ Lionel LEVEQUE/ Jean GARDET/ Robert MICHAUD/ Christian PETITJEAN, Alexandre GIRARDOT.

Absents non-excuses : Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

Secrétaire : Marc SCHMIEDER

Convoqué : le 07/12/23

Liste des délibérations affichée : le 19/12/23

M. le Président ouvre la séance à 18h30. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite M. Marc Schmieder pour être secrétaire de séance.
 Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Attributions de compensation prévisionnelles 2024

Considérant qu'aucune compétence nouvelle n'a été transférée en 2023, le montant des attributions de compensation reste inchangé pour 2024 :

	Pour rappel AC Définitives 2023	AC Prévisionnelles 2024
	(a)	= (a) - (b)
ANNOIRE	8 041 €	8 041 €
ASNANS-BEAUVOISIN	46 994 €	46 994 €
BALAISEAUX	-484 €	-484 €
BRETENIERES	-1 191 €	-1 191 €
CHAINEE-DES-COUPIS	-3 146 €	-3 146 €
CHAUSSIN	58 813 €	58 813 €
CHEMIN	-1 216 €	-1 216 €

CHENE-BERNARD	302 €	302 €
ESSARDS-TAIGNEVAUX	-2 195 €	-2 195 €
GATEY	-4 810 €	-4 810 €
HAYS	6 639 €	6 639 €
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	-725 €	-725 €
MOLAY	-7 066 €	-7 066 €
NEUBLANS-ABERGEMENT	-2 358 €	-2 358 €
PETIT-NOIR	14 643 €	14 643 €
PLEURE	-1 453 €	-1 453 €
RAHON	73 946 €	73 946 €
SAINT-BARAING	-3 137 €	-3 137 €
SAINT-LOUP	54 588 €	54 588 €
SELIGNEY	19 929 €	19 929 €
TASSENIERES	6 356 €	6 356 €
TOTAL COMMUNES	262 470 €	262 470 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe, comme présentés ci-dessus, les montants provisoires des attributions de compensation 2024 ;**
- **précise que compte tenu de l'absence de nouvelle charge transférée en 2024, ces montants seront définitifs pour l'année 2024 ;**
- **notifie aux communes les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour l'année 2024 ;**
- **autorise le président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

2) Activités ados 2024

Dans la continuité des activités jusqu'alors déployées pour les 11-15 ans, le Président propose d'organiser des activités à destination du public concerné avec pour ambition l'accès du plus grand nombre à différentes pratiques sportives pour permettre d'une part de s'épanouir physiquement et d'autre part de lui transmettre des valeurs de solidarité, de cohésion et d'apprentissage de la vie en collectivité. Le Président présente la programmation pour 2024 :

Roller à la Pièce Unique le 18/04/2024 : 50 enfants à Chevigny St-Sauveur

- Coût de la prestation : 470 €
- Coût transport : 396 €
- Coût total : 1 826 €
- Recette prévisionnelle : 1 000€
- Coût pour les enfants de la CCPJ 20 € et 40 € pour les extérieurs.
- Retrait des dossiers le lundi 4 mars 2024
- Inscription le lundi 11 mars 2024.

Sortie NIGLOLAND le 08/07/2024 : 100 ados

- Coût de la prestation : 3 640 € + repas : 1 140€ = 4 780 €
- Coût transport : 1 808 €
- Coût total : 6 588 €
- Recette prévisionnelle : 2 000€
- Coût pour les enfants de la CCPJ : 20€ et 40€ pour les extérieurs.

- Retrait des dossiers le lundi 8 avril 2024
- Inscription le lundi 29 avril 2024.

Séjours Bellecin : 30 enfants : 3 semaines disponibles (du 22/07 au 26/07/24 ; du 29/07 au 02/08/24 ; du 05/08 au 09/08/24)

- Coût de la prestation : 10 560 €
- Coût transport : 1 854 €
- Coût total : 12 414 €
- Recette prévisionnelle : 4 950 €
- Coût pour les enfants de la CCPJ : 165 €
- Retrait des dossiers : le lundi 8 avril 2024
- Inscription : le lundi 29 avril 2024.
- Inscription : compte tenu que l'an dernier, la priorité donnée aux enfants qui n'étaient jamais partis en séjour n'a pas fonctionné, désormais les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée. Par contre, chaque famille devra apporter son ou ses dossiers, il sera impossible d'inscrire les amis.

Sortie karting laser games à GAMES FACTORY DIJON : 50 ados le 21/10/24

- Coût de la prestation : 2 750 €
- Coût transport : 418 €
- Coût total : 3 168 €
- Recette prévisionnelle : 1 000 €
- Coût pour les enfants de la CCPJ : 20 € / extérieur : 40 €.
- Retrait des dossiers : le lundi 09/09/24
- Inscription : le lundi 16/09/24.

Total dépenses prévisionnelles d'activités (hors transport) : 20 560 €

Total dépenses prévisionnelles de transport : 4 868 €

Total dépenses prévisionnelles : 25 428 €

Total recettes prévisionnelles : 9 550 €

Dépenses CCPJ : 15 878 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ***décide d'organiser les activités ci-dessus détaillées pour 2024***
- ***autorise le Président à signer les conventions avec les prestataires de séjours et d'activités sus mentionnés***
- ***précise que l'organisation des séjours est conditionnée par un nombre minimum de participants sous peine d'annulation. Les crédits correspondants seront inscrits au budget à l'article 6288.***

3) Structure multi-accueils

- **Validation du nouveau règlement de fonctionnement**

Suite aux sollicitations de la CAF, le Président propose de modifier le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueils comme suit :

« Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures.

Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau règlement intérieur tel que présenté.

- **Personnel**

Afin de faire face au surcroît d'activités de la structure multi-accueils et après vérification auprès des structures petite enfance de même type, le Président propose de créer un poste d'adjoint technique pour assurer la préparation des repas à la crèche à raison de 15 heures hebdomadaires compter du 1^{er} mars.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer le poste d'adjoint technique qui sera dédié à la structure multi-accueils.

4) Ordures ménagères : admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, il est sollicité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées soit 1 631,69 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur de 1 631.69 €.

5) Résidences seniors de Longwy sur le Doubs : délégation de la gestion locative à Grand Dole Habitat

Dans un souci de cohérence avec les résidences seniors existantes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer la gestion des trois nouvelles résidences seniors de Longwy-sur-le Doubs à Grand Dole Habitat.

6) Contributions diverses

Considérant le caractère positif de l'activité de la MSAP service annexe d'AGATE PAYSAGE sur le territoire de la communauté de communes, le Président propose de reconduire la participation financière de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'accorder une participation financière d'un montant de 40 000 € à AGATE PAYSAGE pour le fonctionnement de la MFS au titre de l'année 2024.**
- **Autorise le Président à signer la convention annuelle d'objectifs avec AGATE PAYSAGE.**

7) Demande de subvention des Tongues Joviales

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, (20 pour et 1 abstention) décide d'accorder une subvention de 2 400 € en 2024 à l'association les Tongues Joviales pour leur manifestation « Chaussin chante en Baroque » qui aura lieu en juillet prochain.

8) Médiathèque

Le Président propose de modifier l'article 10 du règlement intérieur de la médiathèque André Besson, afin de changer les règles de prêt des jeux de société et passer ainsi à 2 jeux par personne pour 1 mois au lieu d'un actuellement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau règlement intérieur tel que présenté.

9) Attribution d'une subvention annuelle à l'Association Initiative Dole Territoires

En 2023, 190 porteurs de projets ont été accueillis à l'échelle du Pays Dolois. 90 entreprises ont bénéficié d'un financement, ce qui a permis de créer ou maintenir 217 emplois directs. Pour le territoire de la Plaine Jurassienne, 14 porteurs de projets ont été accueillis et 6 ont bénéficié d'un financement pour la création ou développement de leur activité.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité et des actions déployées en ce sens par Initiative Dole Territoires, le Président propose de soutenir financièrement l'association, en allouant une subvention de 4 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'association Initiative Dole Territoires au titre de l'année 2024.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention établie entre la collectivité et l'association définissant l'objet, le montant de l'aide, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.***

10) Voie verte

Le Conseil Départemental du Jura porte le projet de véloroute « Voie de la Bresse Jurassienne », reliant à terme Dole à Lons-le-Saunier via Tavaux, Chaussin et Bletterans. En Plaine Jurassienne, deux tronçons, Molay - Chaussin et Gatey - Pleure, sont déjà opérationnels et rencontrent un vif succès. Les travaux de déboisement du tronçon Chaussin - Gatey ont commencé et se poursuivront par l'aménagement de la ligne en 2024.

Afin de poursuivre la réalisation de cet équipement et une connexion avec les équipements des territoires voisins, notamment la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, le Président propose au Conseil communautaire de concrétiser le tronçon Pleure - Chaumergy dont 650 mètres linéaires (ml) se situent sur la commune de Pleure (entre la RD9 et la limite communale avec la commune de Sergenon).

Les travaux portent sur :

- L'aménagement de 350 ml de piste en site propre sur le chemin de l'ancienne voie ferrée
- L'aménagement de 300 ml de piste en site partagée sur la voie communale rue de l'Étang.

Le Président rappelle que le Conseil Départemental du Jura participe au financement à la même hauteur que la Communauté de Communes (1 € pour 1 €), hors subventions.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux de création de la piste	55 000 € HT	DISD 23 %	16 100 € HT
Réfection des ouvrages d'art et garde de corps	13 000 € HT	FEDER 30 %	21 000 € HT
Signalétique et barrière	2 000 € HT	Département du Jura 23,5 %	16 450 € HT
		Communauté de Communes 23,5 %	16 450 € HT
TOTAL	70 000 € HT		70 000 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le plan de financement prévisionnel et la réalisation du linéaire du tronçon Pleure - Chaumergy situé sur la commune de Pleure**
- **Précise que la Plaine Jurassienne s'engage à prendre en autofinancement la part de financement qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées par le Conseil Départemental du Jura (DISD et FEDER)**
- **Autorise le Président à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.**

11) Maison France Services

Considérant la volonté du conseil communautaire d'organiser une animation et/ou visites culturelles et pédagogiques à destination des seniors,

Vu l'expérience de la MFS dans ce domaine,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 20 € par participant habitant la Plaine Jurassienne à la MSAP de la Plaine Jurassienne, service annexe de l'association AGATE PAYSAGE, pour organiser une sortie « ballet Lac des cygnes » à destination des seniors. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6574.

12) Recours au Volontariat Territorial en Administration (VTA) pour un poste de chargé de mission environnement

Dans le cadre de son Contrat de Relance et de Transition Écologique « *En Plaine Nature* », la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne porte une politique publique en matière de transitions écologique et énergétique ambitieuse. Pour renforcer les moyens d'ingénierie de son Pôle technique, la collectivité souhaite s'attacher des services d'un(e) Chargé(e) de missions transition écologique pour travailler sur les thématiques suivantes : éducation à l'environnement, continuités écologiques et trame turquoise, mobilité, jardin partagé entre autres.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite mobiliser le dispositif de Volontariat Territorial en Administration mis en place par l'État dans le cadre du plan France Ruralité. Au regard du succès et de l'intérêt du dispositif pour les collectivités et les jeunes, le Gouvernement a décidé de prolonger ce dispositif pour 2024.

Le Président expose que l'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 € qui sera versée sur décision du Préfet. Le contrat prend la forme d'un Contrat à Durée Déterminée de 12 à 18 mois, représentant au moins 75 % d'un temps plein. Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Valide la fiche de poste ci-annexée**

- **Sollicite l'aide financière de l'État pour ce poste au titre du dispositif VTA**
- **Autorise le Président à lancer le recrutement et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.**

13) Divers

- **Hand-Ball Chaussin : demande de financement 2022/2023**

Le Président explique qu'il a reçu une demande de subvention de 11 000 € du Hand-Ball de Chaussin pour combler le déficit de l'exercice 2022/2023 alors qu'aucune demande de financement n'a été adressée à la communauté de communes l'an dernier.

Il précise qu'il a notifié à l'association qu'aucune subvention ne pouvait être rétroactive et que pour l'année 2024, il s'alignerait sur la subvention versée par la commune de Chaussin soit 3 700 €, sans oublier les prêts du minibus qui constituent un avantage en nature conséquent et l'éventuelle sollicitation pour une manifestation particulière d'intérêt communale.

M. PUSSET suggère de rencontrer la nouvelle équipe dirigeante de l'association

- **Adaptation de l'habitat en Plaine Jurassienne**



DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES DISPOSITIFS

CADRE DE TRAVAIL

- ▶ **État n'est pas favorable à la réalisation d'une seconde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Plaine Jurassienne**
- ▶ **Nécessité d'identifier d'autres leviers d'actions**
 - Réunion technique avec les services de la DDT 39 / CD 39 en janvier
- ▶ **Établissement d'une feuille de route 2024 / 2026 adossée aux dispositifs locaux et nationaux**













CONTEXTE LÉGISLATIF

► La mise en œuvre du **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** pour limiter la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)

- Diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols
- Massifier la densification et la rénovation du parc résidentiel existant

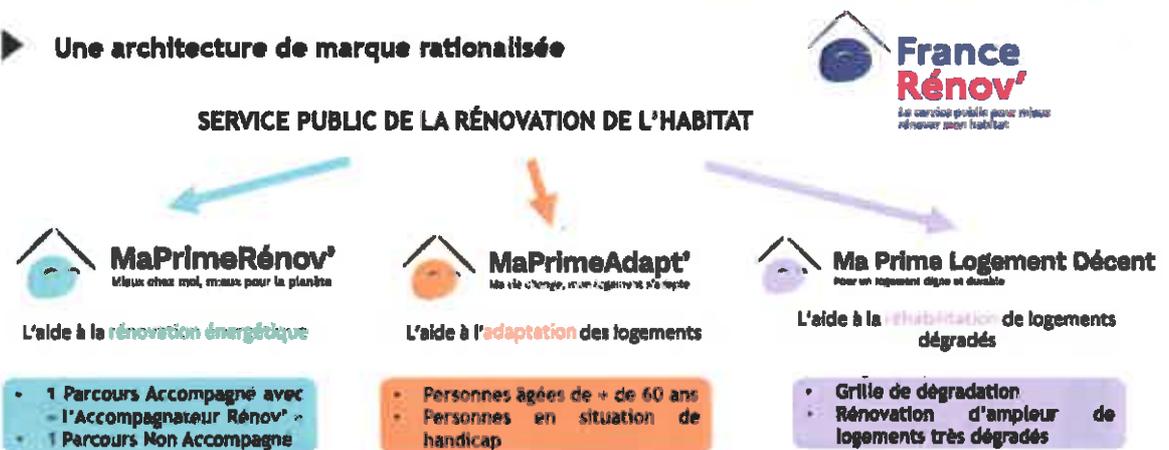


► La mise en œuvre de la **Planification Écologique**

- Réduire d'avantage les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), faire d'avantage en 7 ans que durant les 33 dernières années
- Secteur résidentiel constitue un levier de décarbonation
- Plan d'actions pour rénover le parc résidentiel existant avec un objectif de réduction X 3 des émissions de GES d'ici 2030

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES NATIONAUX

► Une architecture de marque rationalisée



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DÉPARTEMENTAL

► Programme d'Intérêt Général « rénovation énergétique » du Conseil Départemental du Jura

- Programme triennal du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- 400 visites de ménages réalisées à ce jour
- 200 ménages ont engagé des travaux de rénovation
- AMO assurée par SOLIHA Jura et prise en charge financièrement par le CD 39
- Mobilisation des « aides classiques » pour la rénovation énergétique



MASSIFICATION DE LA COMMUNICATION

- ▶ **PIG « Rénovation énergétique pour le dispositif départemental »**
- ▶ **Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour les dispositifs nationaux**



MARDI DE L'HABITAT

Pour réserver un rendez-vous avec un conseiller :

▶ Pour des questions sur le «**Guichet France Rénov'**», les aides et travaux éligibles :

AJDA - Conseiller France Rénov' : 03 84 47 81 44

▶ Pour un accompagnement personnalisé de votre projet de travaux :

SOLiHA JURA - Accompagnateur France Rénov' : 03 84 46 10 10

Plus d'informations contactez l'Espace France Services : 03 84 81 83 75

ACTIONS POUR LE BÂTI RÉSIDENTIEL PUBLIC

- ▶ **Mission de Conseil en Énergie Partagée (CEP) pour réaliser un diagnostic énergétique du parc bâti**

- Service gracieux mis à disposition des communes membres
- Audit énergétique du patrimoine bâti et actions ciblées en fonction des résultats et des besoins

18 communes conventionnées
12 visites de site réalisées



- ▶ **Fond TRANSITION intercommunal pour soutenir les investissements des communes membres en faveur des transitions énergétique et écologique**

- Budget de 100 000 € par an pour une durée de 3 ans
- Droit de tirage de 14 286 € par commune en une seule ou plusieurs fois
- Complémentarité avec le Fonds VERT de l'État

9 demandes de financements
49 239,10 € mobilisés pour 2023

DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE « VACANCE » / « PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »

- ▶ **Exploitation des données locales sur la vacance (données ANAH)**

- ▶ **Identification des communes et secteurs à enjeux**

- Identifier les communes les plus touchées par la vacance / les passoires énergétiques
- De sérier les secteurs ou linéaires à enjeux au sein des communes

- ▶ **Ciblage des ménages avec les élus locaux**

- Identifier les projets « avec des chances » d'aboutir
- Écarter les situations d'échecs connues : successions complexe, hostilité des propriétaires...

- ▶ **Envoi d'un courrier d'information au propriétaire**

Objectif de 50 à 100 courriers

- ▶ **Visite du logement par SOLiHA Jura**

- Montant d'une visite : 800 € HT
- Objectif de 10 à 20 visites



Financement prévisionnel des visites :

- 50 % CD39
- 50 % CCPJ
- ANAH : 50 % en substitution de la CCPJ si travaux

ACTIONS POUR LE BÂTI RÉSIDENTIEL PRIVÉ

► **Mardi de l'habitat** pour dynamiser les opérations de rénovation / réhabilitation sur le territoire

- Permanences de proximité France Rénov' à France Services à Chaussin avec des experts labélisés le 4^{ème} mardi de chaque mois
- Communication directe et simplifiée sur les dispositifs existants



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
JURA 04 02 87 40 00

Les rendez-vous en 2024 :

- Mardi 23 janvier
- Mardi 27 février
- Mardi 26 mars
- Mardi 23 avril
- Mardi 28 mai
- Mardi 25 juin
- Mardi 24 septembre
- Mardi 22 octobre
- Mardi 26 novembre
- Mardi 17 décembre



Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller :
Pour des questions sur la dispositif France Rénov',
les aides et travaux éligibles :

AJENA - Conseiller France Rénov'
03 04 07 01 14

Pour un accompagnement personnalisé de
votre projet de travaux :

SOLIHA JURA - Accompagnateur France Rénov'
03 04 04 19 10

Pour plus d'informations contactez l'équipe France Services : 09 04 04 00 13



• Dates à venir :

- 27/02 : 18h : conférence des maires avec l'intervention de La Poste et d'Enedis
- 21/03 : 9h30 visite du nouveau Sous-Préfet Hugues Alladio
- 28/03 : 18h30 : conseil communautaire pour le vote des budgets 2024

Le Président

Christian LAGALICE

